

Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord

Arrêté n°2023-MDPH59-001

Le Président du Conseil Départemental du Nord, Président de la Commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L. 146-4,

Vu la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord » du 26 décembre 2005, approuvée par l'arrêté du Président du Conseil Général du Nord du 28 décembre 2005,

Vu la délibération n°DGAS/2008/1977 du Conseil Général du 15 décembre 2008 autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord »,

Vu la signature en date du 20 juin 2009 de l'avenant n°1 à convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord » entrainant l'application des nouveaux articles 11 8° et 12,

Vu la délibération du Conseil Départemental du Nord du 01 juillet 2021, portant élection du Président du Conseil Départemental,

Vu le recrutement de Madame MAGNE Florence en qualité de Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord à compter du 1<sup>er</sup> mai 2023,

## ARRETE

- ARTICLE 1 Madame MAGNE Florence est nommée en qualité de Directrice de la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord à compter du 1er mai 2023.
- ARTICLE 2 Le présent arrêté sera notifié aux intéressés ainsi qu'à Monsieur le Payeur Départemental. Il sera affiché au siège de la « Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord » et sera publié au Recueil des actes administratifs du Département.
- Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le ARTICLE 3 Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publicité et sa notification.

Fait à Lille, le

Christian POIRET,

Président de la Commission Exécutive de la Maison Départementale des Personnes

Handicapées du Mord

Président du Corseil Départemental du

Nord